

- Paysage forestier dense
- Paysage de pâturages boisés



MOTIFS PAYSAGERS

- Motifs structurants forêt de coteau de plaine (< limite altitudinale du Rhône+100m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- Motifs structurants forêt de versant collinéen et montagnard (> limite altitudinale du Rhône+100m - 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- Motifs structurants forêt de versant haut-montagnard et subalpin (> limite altitudinale 1120m) (inventaire de géodonnées du Canton VS - SFCEP)
- pâturage boisé (inventaire en cours d'élaboration)
- rideau brise-vent en plaine et cordons boisés (données PDC - Allées de peupliers)

- Mesures de protection réserve forestière (inventaire de géodonnées du Canton VS)

* Les données manquantes concernant un motif sont signifiées dans la légende par un encadré rouge vide.

St Gingolph (F)

Port Valais Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Martigny

Argentière (F)

Col de la Forclaz (F)

Col de St Bernard (I)

Sion

Sierre

Brigogne

Col de la Furka (UR)

Col du Nufenen (TI)

Col de Albrun (I)

Col du Simplon (I)

VERSION DU 12.08.2022
0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème

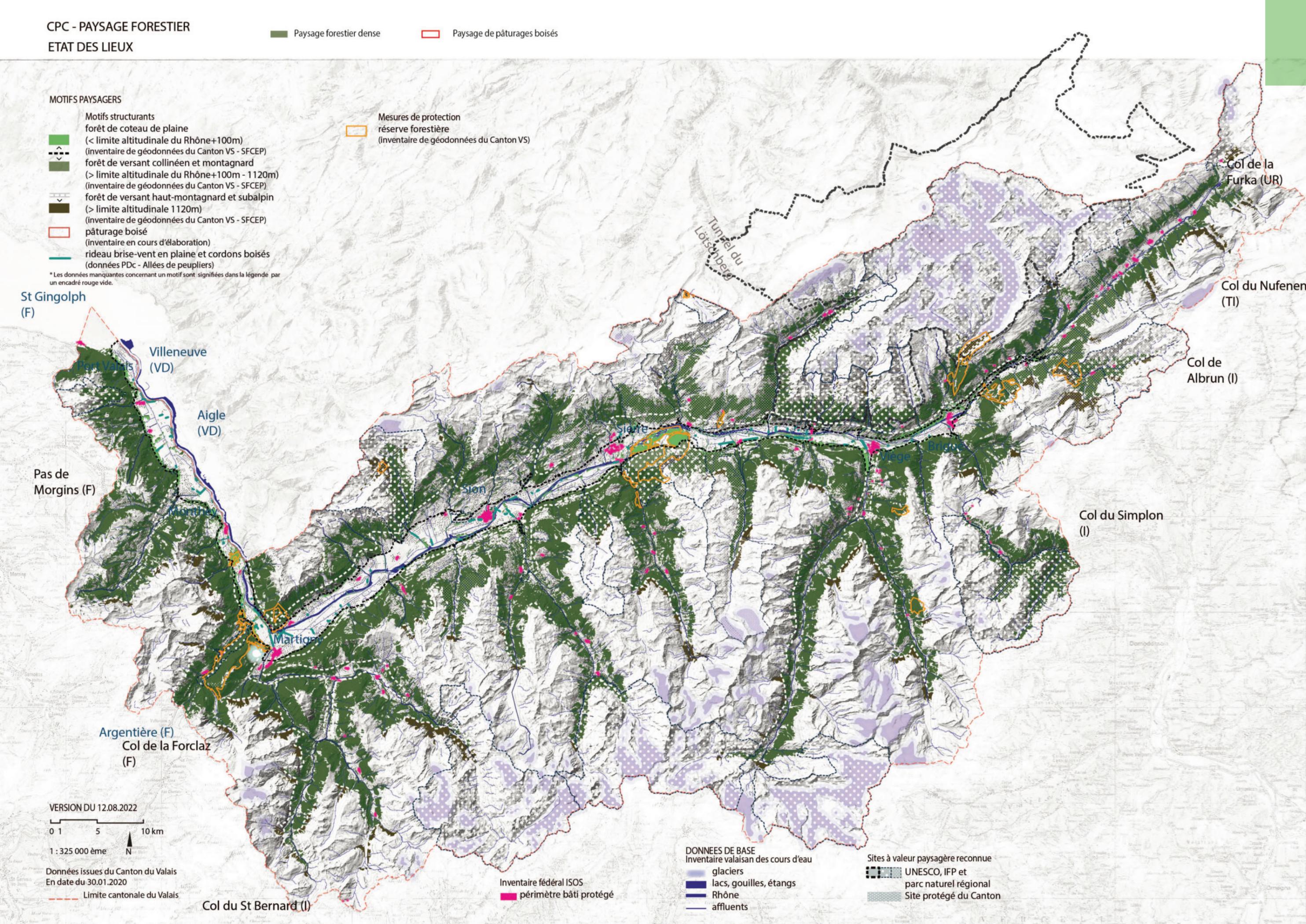
Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

- DONNEES DE BASE Inventaire valaisan des cours d'eau
- glaciers
- lacs, gouilles, étangs
- Rhône
- affluents

- Sites à valeur paysagère reconnue
- UNESCO, IFP et parc naturel régional
- Site protégé du Canton



OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

1.A. Consolider la charpente verte montagnarde en maintenant et améliorant la couvert forestier sur les versants, les rives des cours d'eau et les zones de transition avec l'agriculture et le bâti dans le but d'augmenter la résilience des milieux au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie ainsi que de favoriser la biodiversité

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

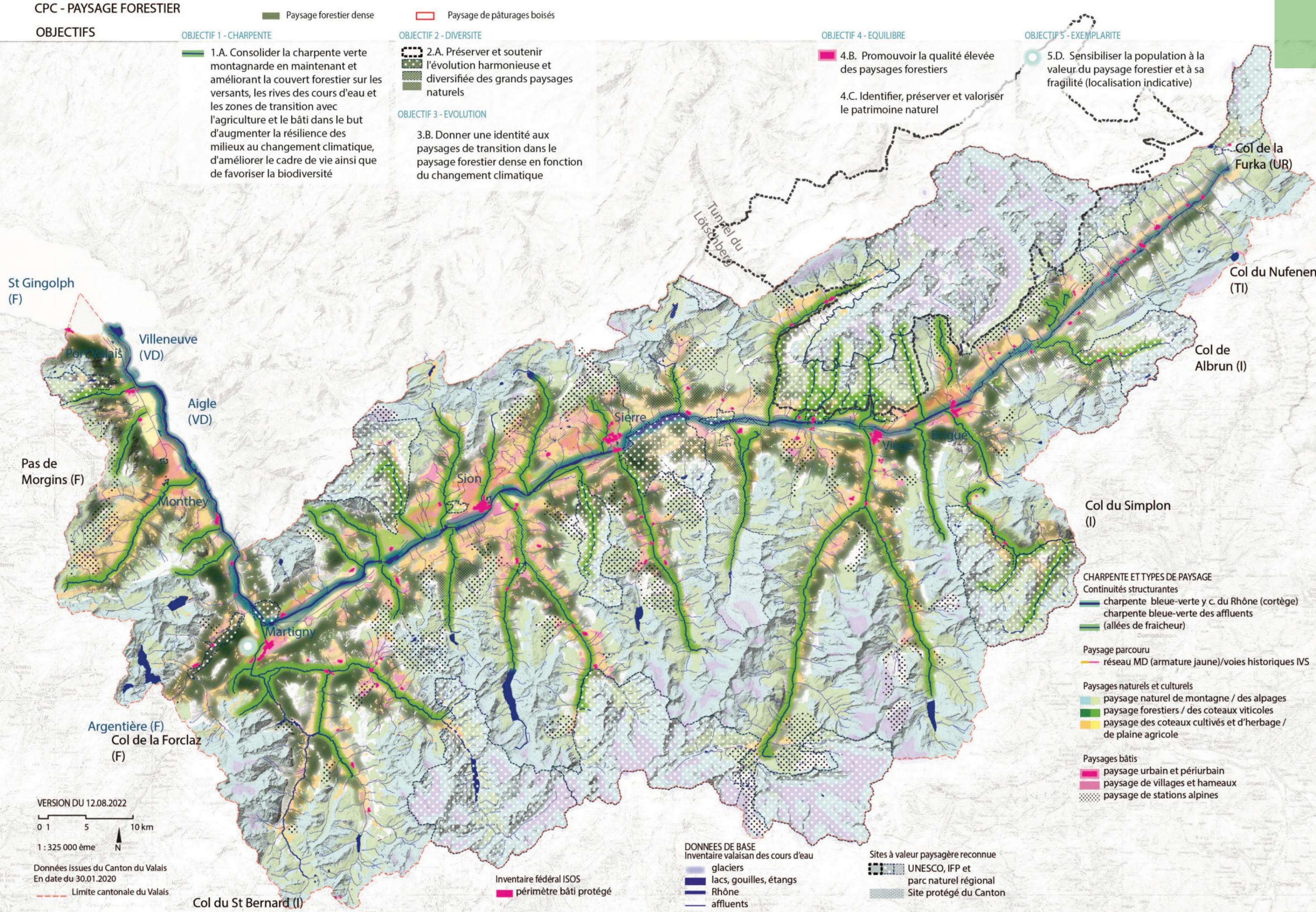
3.B. Donner une identité aux paysages de transition dans le paysage forestier dense en fonction du changement climatique

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages forestiers
4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine naturel

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage forestier et à sa fragilité (localisation indicative)



CHARPENTE ET TYPES DE PAYSAGE

Continuités structurantes

- charpente bleu-verte y c. du Rhône (cortège)
- charpente bleu-verte des affluents (allées de fraîcheur)

Paysage parcouru

- réseau MD (armature jaune)/voies historiques IVS

Paysages naturels et culturels

- paysage naturel de montagne / des alpages
- paysage forestiers / des coteaux viticoles
- paysage des coteaux cultivés et d'herbage / de plaine agricole

Paysages bâtis

- paysage urbain et périurbain
- paysage de villages et hameaux
- paysage de stations alpines

VERSION DU 12.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

--- Limite cantonale du Valais

DONNEES DE BASE

Inventaire valaisan des cours d'eau

- glaciers
- lacs, gouilles, étangs
- Rhône
- affluents

Inventaire fédéral ISOS

- périmètre bâti protégé

Sites à valeur paysagère reconnue

- UNESCO, IFP et parc naturel régional
- Site protégé du Canton

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les pâturages boisés, en raison de leur exploitation mixte sylvo-pastorale, sont des paysages culturels traditionnels. Les pâturages sont peuplés d'arbres isolés ou de groupes d'arbres qui peuvent offrir une protection au bétail. Leur aspect varie en fonction de l'exploitation et des essences qui s'y trouvent.

Cadre cantonal

Jusqu'à maintenant, la gestion des pâturages boisés par une étude de planification est volontaire et individuelle. Elle se base principalement sur des études forestières ainsi que sur des concepts de Cantons voisins, mais également sur des aides à l'exécution et manuels publiés par l'OFEV.

La stratégie de gestion des pâturages boisés se base sur des principes de durabilité :

- conservation de l'aire forestière
- conservation de la pratique agricole
- conservation du patrimoine historique
- sylviculture proche de la nature
- multifonctionnalité des forêts
- agriculture extensive
- travail agricole rentable
- gestion forestière durable.

Aujourd'hui, plusieurs projets concernent la réhabilitation de pâturages boisés pour des aspects de promotion du patrimoine historique, d'économie agricole, d'attrait touristique, d'amélioration de la qualité des habitats naturels et d'amélioration de la biodiversité. Ces projets sont en partie subventionnés par le Canton et la Confédération via les subventions aux projets Biodiversité en forêt.

Qualités

En Valais les pâturages boisés sont généralement composés de mélèzes, accompagnés parfois d'arolles et d'épicéas. L'alternance de milieux ouverts et plus denses en font des zones d'une grande valeur pour la biodiversité. L'exploitation traditionnelle des pâturages boisés se fait via la sylviculture proche de la nature. Ce paysage se compose d'éléments de délimitation (clôtures en bois, murs de pierres sèches), parfois de voies historiques. Les pâturages boisés représentent une interface entre les forêts denses et les milieux ouverts, avec la présence d'espèces (flore et faune) des deux milieux (ouverts et fermés).

Les mélèzes permettent la croissance d'un herbage de qualité, notamment en atténuant les effets du vent parfois violent et en protégeant le sol contre la sécheresse. Au Mont Chemin, sur Martigny, ils sont en moyenne âgés de 150 à 200 ans (le tiers de leur espérance de vie). À Balavaux, sur Iséables, le plus vieux d'Europe avec un âge de près de 1'000 ans a été exploité pour sa résine (production de térébenthine et colophane).

Les lisières lâches et non rectilignes suggèrent une imbrication entre forêt et pâturage. Il s'agit de lieux historiques avec la présence de coutumes vivantes, produits locaux, spécialités régionales et locales.

Les pâturages boisés sont des sites très appréciés par le public, de part leur situation en moyenne montagne, les jeux d'ombre et de lumière, la tranquillité et la vue sur la plaine et les montagnes. La composition aérée de ce type de forêt est très esthétique et agréable pour les balades.

Références

- République et Canton du Jura, 2018 : Politique cantonale des pâturages boisés
- Conseil fédéral, 2017 : Plan d'action *Stratégie Biodiversité Suisse*
- OFEV, 2015 : Conservation de la diversité biologique dans la forêt suisse
- OFEV, 2015 : Biodiversité en forêt. Objectifs et mesures
- SFCEP - Canton du Valais, 2014 : Guide à la forêt valaisanne
- Conférence TransJurassienne, 2008 : Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien
- Farquet R., Metral R., 2004 : Les forêts du Mont Chemin. Un héritage en évolution

Bases légales

Loi fédérale sur les forêts (LFo)



Val d'Entremont - Col des Planches

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations de production et d'habitat

Le manque d'entretien des pâturages, la déprise agricole et la tendance à la ségrégation entre prairies ouvertes et zones densément boisées mènent à une transformation du pâturage boisé en forêt dense.

La garantie d'un bon potentiel fourrager entre en conflit avec le maintien des ligneux permettant d'offrir des habitats propices à la biodiversité.

La présence de clôtures gêne la faune.

Entre prestations culturelle (cadre de vie) et de production

La présence d'infrastructures impacte le paysage et entre en conflit avec l'entretien de la forêt. Elle mène à des interférences entre exploitation, entretien et tourisme.



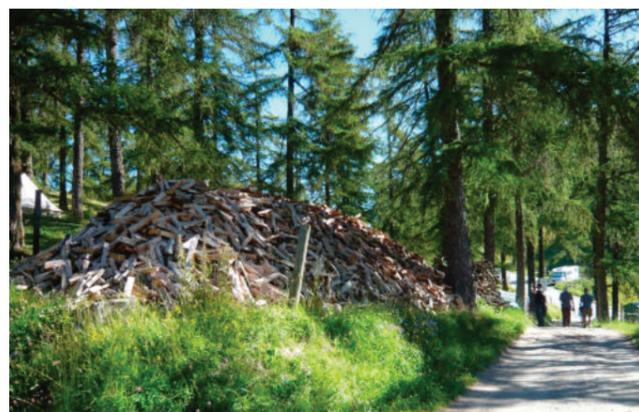
Col des Planches - Structures d'accueil



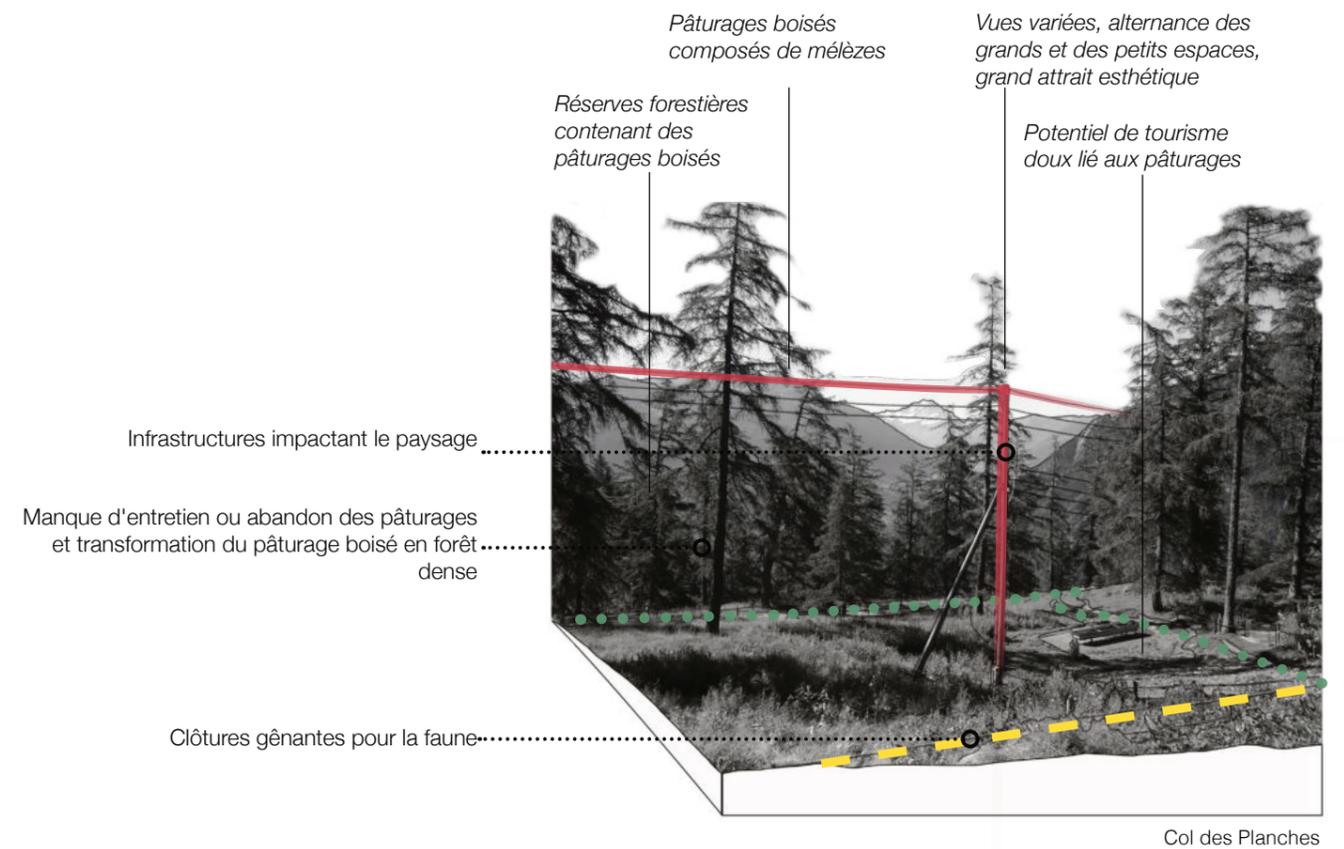
Col des Planches - Mélèzes



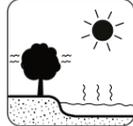
Col des Planches - Clairière



Col des Planches - Exploitation du bois et chemins



Col des Planches

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ				
2.A. Préserver et soutenir l'évolution harmonieuse et diversifiée des grands paysages naturels				
<p>A.6 P4 Conserver et mettre en valeur les structures forestières issues de modes de gestion traditionnelle, notamment les pâturages boisés et les châtaigneraies (selves)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'exploitation sous forme de pâturages boisés 	<p>Paysages historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir, renforcer, recréer le type d'exploitation traditionnelle Sélectionner les sites les plus appropriés pour une mise en valeur et un éventuel agrandissement des pâturages boisés ; impliquer les exploitantes et exploitants agricoles dans la réalisation Effectuer des coupes de mise en lumière, des éclaircies, des plantations. Maintenir l'exploitation pastorale Entretenir les clairières pour l'attractivité agricole et paysagère. Réaliser des plantations, si nécessaire, pour assurer la pérennité du boisement Maintenir des arbres d'âges différents pour assurer le rajeunissement et la pérennité du pâturage boisé Mettre en valeur les milieux particuliers (p. ex. zones humides, crêtes sèches) qui disparaissent avec une sylviculture trop intensive Installer des protections autour des jeunes arbres pour éviter leur abrutissement Viser une densité d'arbres variable (plus dense sur les pentes et plus clairsemée sur les replats) <p>Planification</p> <ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les projets subventionnés, également pour le maintien du bétail Étudier et suivre les milieux naturels protégés. Planifier leur gestion pour assurer leur conservation dans le temps 	<p>Manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement, OFEV, 2018</p> <p>Possibilité de soutien pour les projets économiques via la Nouvelle politique régionale (NPR)</p> <p>Paiements directs (OPD)</p> <p>Financements selon la LPN</p> <p>Subventions forestières pour la biodiversité</p> <p>Révision de la cartographie des pâturages boisés, <i>en cours</i>, SFNP</p>	  

PRINCIPES DU PDc		MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
4.B. Promouvoir la qualité élevée des paysages de pâturages boisés				
<p>A.6 P4 Conserver et mettre en valeur les structures forestières issues de modes de gestion traditionnelle, notamment les pâturages boisés et les châtaigneraies (selves)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver et améliorer la qualité structurelle des pâturages boisés ainsi que le lien avec les milieux voisins 	<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les constructions et les installations • Entretenir les délimitations traditionnelles des pâturages (murs, clôtures) • Supprimer les clôtures fixes néfastes aux déplacements de la faune et les remplacer par des clôtures temporaires • Atténuer l'impact visuel des infrastructures existantes par la gestion forestière 	<p>Neuchâtel DDTE, SFFN, SAGR, SENE, Guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'exploitation des pâturages boisés. 2018</p>	
4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine naturel				
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'interconnexion entre les milieux et soutenir un tourisme respectueux • Intégrer les pâturages boisés dans l'offre touristique 	<p>Offre touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant les sentiers de mobilité douce, notamment les sentiers historiques traversant les pâturages boisés • Régler la cohabitation du public avec les exploitations agricoles et les intérêts forestiers 	<p>SFP, Les fiches techniques du Service des forêts et du paysage. Projet régional de compensation. Pâturage boisé de Fenestral. 2013</p>	
OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ				
5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage de pâturages boisés et à sa fragilité				
		<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le paysage au travers d'offres touristiques et de loisirs respectueuses de la nature • Encourager les actions de sensibilisation (sorties didactiques pour les écoles, événements publics, communication officielle sur les projets emblématiques, panneaux d'information ...) 		